

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 24 février 2016 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la Location de matériel et prestation de gardiennage pour diverses manifestations évènementielles,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 24 mars 2015.

DECIDE

<u>Article 1</u>: Les marchés à bons de commande d'une durée d'un an pour la <u>Location de matériel et prestation de gardiennage pour diverses manifestations évènementielles sont attribués comme suit :</u>

- Lot n°1 : Location de chapiteaux, de plancher normal, de plancher autoporté, de cloisons (Multi-attribution) :
 - Entreprise Loc Expo France (64230 Sauvagnon) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 80 000 euros HT et maximum de 100 000 HT;
 - Entreprise **Vignaut** (6370 Arthez de Béarn) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 80 000 euros HT et maximum de 100 000 HT;
- Lot n°2 : Location de barnums (tentes) structures légères :
 - Absence d'offre, lot déclaré infructueux.
- Lot n°3 : Prestation de gardiennage :
 - Entreprise ASIS (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 10 000 euros HT et maximum de 20 000 HT (Le montant estimatif est de 14 474 euros HT par an);

- Lot n°4 : Location de WC autonomes WC chimiques
 - Entreprise **Caux Loc Services** (64230 Sauvagnon) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 1 500 euros HT et maximum de 4 000 HT (Le montant estimatif est de **2 555 euros HT par an**).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 24 mars 2016

